

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 649

présenté par
M. Breton

ARTICLE 15 TER

I. – À l’alinéa 2, supprimer le mot :

« librement ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 4, procéder à la même suppression.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction de l’alinéa 2 de cet article est en contradiction avec celle des alinéas 3 et 4. Il convient de supprimer cet adverbe pour la rendre cohérente.